



Assemblée générale

Distr. générale
16 mars 2018
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Trente-septième session

26 février-23 mars 2018

Point 6 de l'ordre du jour

Examen périodique universel

Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*

Zambie

Additif

Observations sur les conclusions et/ou recommandations, engagements et réponses de l'État examiné

* La version originale du présent document n'a pas été revue par les services d'édition avant d'être envoyée aux services de traduction de l'Organisation des Nations Unies.



1. La République de Zambie a fait l'objet d'un examen le 13 novembre 2017 à la 28^e séance du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel. Pendant l'examen, 203 recommandations ont été adressées à la Zambie, qui a immédiatement accepté 90 d'entre elles, pris note de 111 d'entre elles et différé sa réponse à deux d'entre elles.

2. Depuis l'examen, le Gouvernement zambien s'est penché sur l'ensemble des recommandations reçues et a tenu des consultations avec diverses parties prenantes par l'intermédiaire du Ministère de la justice. La Zambie est désormais en mesure de confirmer ce qui suit :

a) Elle accepte la recommandation 130.1, à laquelle elle avait différé sa réponse, et prend note de la recommandation 130.2, à laquelle elle avait également différé sa réponse ;

b) Elle accepte les 92 recommandations suivantes, dont elle avait auparavant pris note : 131.1 à 131.4 ; 131.11 à 131.53 ; 131.57 ; 131.61 à 131.92 ; 131.99 à 131.102 ; et 131.104 à 131.111 ;

c) La Zambie accepte désormais en partie la recommandation 131.10, dont elle avait pris note auparavant, à savoir la partie de la recommandation portant sur la ratification du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que des trois protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. Elle prend note de la partie de la recommandation qui a trait à la ratification du deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort ;

d) Ainsi, à l'heure actuelle, la Zambie a accepté 183 recommandations, en partie accepté une recommandation et pris note de 19 autres.

3. La République de Zambie apprécie sincèrement l'ensemble des recommandations qui lui ont été faites pendant l'examen et demeure attachée au processus de l'Examen périodique universel. Elle continuera de traduire ses efforts en actes concrets et se dit prête à affronter avec le courage nécessaire toutes les difficultés que le monde doit aujourd'hui surmonter pour protéger l'humanité.
